



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

23 mai 2024

DRAPEAUX DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

À l'occasion des événements actuels en Nouvelle-Calédonie et la visite sur place du président de la République, la Société Française de Vexillologie (SFV) tient à rappeler quelques principes concernant l'utilisation du drapeau de la Nouvelle-Calédonie, du drapeau national et du drapeau européen sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie.

- Le drapeau de la Nouvelle-Calédonie ne comporte pas de liséré noir autour du disque jaune.

Le « Vœu n°1 du 13 juillet 2010 » émis par le congrès de la Nouvelle-Calédonie, publié au *Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie* n° 8511 du 22 juillet 2010 (page 6341), décrit précisément ce drapeau et en donne un dessin en noir et blanc:

Le drapeau est à cinq couleurs (bleu, rouge, vert, jaune et noir). Il comprend trois bandes horizontales (vert, rouge et bleu) surmontées d'un cercle jaune comportant en son centre une flèche faîtière percée d'une Toutoute.

L'*Album des pavillons nationaux et marques distinctives* publié par le Service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM), référence officielle en la matière, en donne un dessin en couleurs qui ne comporte pas de liséré noir autour du disque jaune (édition 2022, page 115, croquis n° 3).

La SFV déplore que des dessins erronés, publiés notamment sur Wikipédia, puissent être utilisés par les autorités pour la fabrication de drapeaux, en lieu et place des sources officielles.

- Le drapeau national (tricolore) et celui de la Nouvelle-Calédonie doivent, toujours selon ce texte de 2010, être « arborés, ensemble, en Nouvelle-Calédonie ».

La SFV s'étonne ainsi de la présence, lors des interventions et manifestations officielles, du drapeau européen placé au milieu des deux drapeaux.

D'une part, car ce sont les drapeaux national et néo-calédonien qui doivent être côté à côté ; d'autre part, car la place centrale correspond selon le protocole à la place d'honneur et ne peut donc être dévolue qu'au drapeau national ; enfin, car la Nouvelle-Calédonie est un pays et territoire d'outre-mer (PTOM) selon le traité sur l'Union européenne (annexe II) non intégré à cette union, que le drapeau européen sur le sol de la Nouvelle-Calédonie est donc celui du Conseil de l'Europe, organisation internationale composée de 46 États, et qu'il se place donc protocolairement à un rang inférieur, en l'occurrence à gauche du drapeau national (c'est-à-dire à droite lorsqu'on regarde ces trois drapeaux).

Contact : Société française de vexillologie contact@drapeaux-sfv.org 01 81 69 87 50

> site de la SFV : <https://drapeaux-sfv.org/drapeaux-de-france/collectivites-territoriales/collectivites-d-outre-mer/Polynésie-française>

> *Franciæ Vexilla* (bulletin de la SFV), n° 78/124 de juin 2015, pages 6 et 8 (illustrations en couleurs).